



COMMUNE DE VAIR SUR LOIRE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : lundi 18 juin 2018

Heure ouverture séance : 20h00

Clôture de séance : 22h15

Date de convocation : mardi 12 juin 2018

Présents : Éric LUCAS, Gérard BARRIER, Françoise BENOIST, Christian HODÉ, Bernard LEPETIT, Monique CADORET, Michel LEBLANC, Marie-Christine BLIN, Henri RABERGEAU, Anthony MEREL Amélie CORNILLEAU, Emmanuelle COTTINEAU, Angélique GARREAU, Hubert GUICHARD, Noémie JOURDON, Mathieu LETERTRE, Alexandre NKOM, Olivier PINSON, Yannick PROUX, Marie-Anne RANNOU, Jean-Paul ROLLAND, Agnès SALL, William SARKISSIAN.

Présents avec retards :

Absents et excusés : Murielle BODINIER, Chantal GUITTON, Rony MARTIAS.

Absents : Alexandre DROUET, Laurence DE LOOZE.

Pouvoirs : Chantal GUITTON a donné procuration à Christian HODÉ.
Murielle BODINIER a donné procuration à Olivier PINSON.

Secrétaire de séance : Monique CADORET.

Effectifs théoriques : 38

Effectifs réels : 28

Effectifs présents : 23

Effectifs arrivés en retard : 0

Effectifs représentés : 2

Effectifs non représentés : 03

Total de voix à prendre en compte : 25

Aucune observation n'est formulée sur le précédent compte rendu : il est donc définitivement adopté.

ORDRE DU JOUR

1/ ENFANCE - JEUNESSE

- Dossier d'inscription de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire : règlement, invitation à trouver un nom pour les restaurants scolaires de Vair-sur-Loire.
- Espaces jeunes : participation à séjour été 2018

2/ URBANISME

- Permis d'aménager modificatif n°2 lotissement de la Forge

- Changement de nom du village « le Petit Pont » par « le Prateau » et numérotation de villages.

3/ RESSOURCES HUMAINES

- Convention avec le CDG 44 pour l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire
- Mise à jour du tableau des effectifs

4/ BÂTIMENTS

- Salle de sport et de loisirs ; fin de l'étude, lancement du projet et orientation de principe. Lancement d'une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).

5/ FINANCES

- Décision modificative n°1 – budget principal commune

6/ ADMINISTRATION GENERALE

- Décisions municipales

7/ DIVERS

- Date des élections européennes 2019 (26/05/2019) : information de la préfecture le 07/05/2018.
- Avancement de la révision du PLU
- Convention avec le SIVU de l'enfance de mise à disposition de personnel pour l'accueil du mercredi (information)
- Avancement des dossiers :
 - Mairie/bibliothèque
 - salles d'activités
 - club house
 - étude de déplacement
 - rond-point de la Barbinière
- Recrutement d'apprentis

8/ QUESTIONS ORALES :

- Tour de table :
 - o Suivi des demandes des conseillers municipaux précédemment évoquées en CM

1/ ENFANCE-JEUNESSE

1/ Dossier d'inscription de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire : règlement, invitation à trouver un nom pour les restaurants scolaires de Vair-sur-Loire.

En concertation avec les référents de secteur : accueil périscolaire et restaurant scolaire, le dossier d'inscription a été retravaillé pour une présentation à la commission affaires scolaires le 10/04/2018.

La volonté était de présenter un document simple, épuré et facile à remplir pour les familles et qui s'inscrit dans le cadre de la commune nouvelle.

Un groupe de travail avec des élus de la commission affaires scolaires a été mis en place pour travailler sur le document le lundi 23/04/2018.

Ce dernier a été présenté à l'ensemble du COPIL (mardi 22 mai 2018) regroupant les référents de sites, les directrices d'école, les enseignants et les parents d'élèves. L'ensemble des partenaires a validé ce document (règlement, dossier d'inscription et permis à point).

Il a également été vu et validé par le directeur général des services et le directeur général adjoint.

Outre, le règlement qu'il convient de valider en conseil municipal, il est proposé de donner à un nom aux restaurants scolaires :

- Anetz : l'Ancre
- St Herblon : les petits moussaillons (vu avec la commission affaires scolaires, les enfants et les équipes)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le règlement des APS et restaurants scolaires de Vair sur Loire (en annexe de la présente délibération).
- **DONNE** le nom « les petits moussaillons » au restaurant scolaire de St Herblon.

2/ Espaces jeunes : participation à séjour été 2018

Dans le cadre de l'animation jeunesse de VAIR SUR LOIRE proposée aux 11-17 ans sur les vacances scolaires et plus spécifiquement dans le cadre des vacances d'été, un séjour de 2 jours est proposé à destination du Futuroscope, du 02 au 03 août 2018.

Ce séjour ne pourra être réalisé que dans la mesure où jeunesse et sport nous aura donné son accord. L'accueil périscolaire d'Anetz a un numéro d'agrément jeunesse et sport. Aussi la demande devra se faire sous cet égide-là.

Le départ aura lieu sur l'espace jeunes de Saint Herblon en direction de Poitiers pour le parc du Futuroscope. 8 jeunes sont concernés plus l'animatrice.

L'entrée au parc serait de 611 euros.

Pour ce qui est de l'hébergement, il se fera en camping (2 emplacements pour 4 personnes = 30 euros et 2 euros par personne supplémentaire).

Une somme de 100 euros est prévue pour l'alimentation, petit déjeuner, goûter et divers.

Le pique-nique du midi le 1^{er} jour est prévu par les jeunes ainsi que celui du soir. Ils seront stockés dans des glacières. Les jeunes pourront bénéficier de la restauration sur place pour le repas du 2^{ème} jour.

1 minibus est nécessaire pour effectuer le trajet. La location s'élève à 14, 40 euros x 2 jours +300 kms x 0.30 euros = 118.80 euros.

En ce qui concerne le carburant pour un estimatif de 400 kms = 40l au 100 kms x 1.50 euros soit 60 euros.

Une participation de 40 euros est demandée aux familles (= 320 euros).

Il reste à charge pour la commune la somme de 1115€ (environ : 140 € / enfant).

Un trousseau personnel et une liste de matériel à prévoir seront donnés aux participants.

Les fiches sanitaires devront être dûment remplies avant le départ.

Le conseil municipal se pose la question sur la concurrence avec le SIVU de l'enfance d'Ancenis. Amélie CORNILLEAU explique le séjour ne s'adresse pas à la même tranche d'âge, donc il n'y a pas de concurrence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, moins une abstention :

- **VALIDE** le séjour sous réserve de l'accord de jeunesse et sport
- **ACCEPTÉ** la proposition de participation de 40€ par enfant.

2/ URBANISME

1/ Permis d'aménager modificatif n°2 lotissement de la Forge

Le permis d'aménager le lotissement de la Forge a été accordé le 30/01/2014.

Une modification n° 1 a été accordée le 17/11/2015 pour les raisons suivantes :

- réduction de la zone constructible à l'Est,
- déplacement, à l'ouest, de l'entrée d'un lot et modification de l'aménagement paysager correspondant

- mise en place d'une servitude de tréfonds sur un lot pour desservir le bâtiment existant
- suppression des dispositions réglementaires spécifiques à l'îlot A et modification des dispositions réglementaires pour les lots 1 à 30 (positionnement des coffrets, aspect extérieur des clôtures).

Afin de prendre en compte un certain nombre de modifications à apporter, notamment au niveau des accès, de la délimitation de la zone constructible, de la hauteur des constructions..., pour certains terrains, il est proposé de déposer un permis d'aménager modificatif n° 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de déposer un permis d'aménager modificatif n°2
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document en ce sens.

2/ Changement de nom du village « Le Petit Pont » par « Le Prateau » et numérotation de villages.

Un administré habite au lieu-dit « Le Petit Pont » sur la commune déléguée de St Herblon. Or, ce lieu-dit n'est pas référencé et cela pose problème pour les livraisons, la distribution du courrier, les services d'urgence...

Il est donc proposé de modifier le nom de ce lieu-dit et de l'inclure au village « Le Prateau ».

Il est également proposé de numérotter les villages suivants :

Le Bourg Louet	Le Jarrier
les Petites Gaudinières	Le Moulin des Grées
Le Clairet	Le Moulin Béziau
La Freulière	La Basse île
La Linetière	Le Jarrier d'Ancenis
Le Prateau	Bel Air
La Copaire	Les Fûts
La Fressigaudière	La Tournerie
La Greslerie	Le Bignon + Les Bignons
La Salmonière	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de modifier le nom du lieu-dit « Le Petit Pont » en « Le Prateau »
- **DECIDE** de numérotter les villages mentionnés ci-dessus pour faciliter la distribution du courrier, les livraisons et permettre aux services d'urgence ou aux personnes de passage de se repérer plus facilement.

3/ RESSOURCES HUMAINES

1/ Convention avec le CDG 44 pour l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire

Dans la Fonction Publique Territoriale, la mission de MPO (médiation préalable obligatoire) est assurée par les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale, sur la base des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Un arrêté ministériel du 2 mars 2018 fixe la liste des départements dans lesquels les centres de gestion assurent la mission de MPO à titre expérimental et les modalités de mise en œuvre, qui inclut la Loire-Atlantique.

L'expérimentation de la médiation préalable obligatoire est applicable aux agents publics employés par les collectivités territoriales, affiliées ou non affiliées à ces centres de gestion, qui font le choix de confier au centre de gestion cette mission de médiation.

Lors de sa séance du 29 janvier 2018, le conseil d'administration du centre de gestion de Loire-Atlantique a décidé la mise en œuvre de la médiation, approuvé les termes de la convention à proposer aux collectivités et établissements publics pour leur adhésion à l'expérimentation et précisé que cette mission, exercée au titre de la mission de conseil juridique prévue au premier alinéa de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, serait financée, dans un premier temps, par la cotisation additionnelle pour les collectivités et établissements publics affiliés au centre de gestion et par la cotisation au socle commun pour les collectivités et établissements publics non affiliés au centre de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADHERER** à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au centre de gestion de Loire-Atlantique,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le centre de gestion.

2/ Mise à jour du tableau des effectifs - Création et suppression d'emplois

Le Maire propose à l'assemblée :

La modification du tableau des effectifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

DECIDE, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire,
- **DE MODIFIER** comme suit le tableau des effectifs
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

4/ BÂTIMENTS

1/ Salle de sport et de loisirs ; fin de l'étude, lancement du projet et orientation de principe. Lancement d'une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).

La commune s'est engagée dans une démarche de réflexion sur la politique sportive et de culture à mettre en place.

Elle a missionné le bureau d'études SPRINT pour l'accompagner dans sa réflexion et pour livrer des scénarios possibles.

Une présentation a eu lieu lundi 04 juin 2018 à 20h devant l'ensemble des élus.

Orientations à prendre :

La Commune accepte-t-elle cette fin d'étude de SPRINT Conseil ?

La Commune a-t-elle été suffisamment éclairée pour être à même de prendre des orientations, faire des choix, prendre des décisions ?

La Commune porte-t-elle son choix sur un scénario ?

La Commune accepte-t-elle de lancer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la fin de l'étude de SPRINT Conseil,
- **PORTE** son choix sur le scénario n° 2
- **VALIDE** le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

7/ DIVERS

- Date des élections européennes le 26/05/2019. Information de la préfecture le 07/05/2018.
- Avancement de la révision du PLU : Michel LEBLANC présente l'état d'avancement du dossier. La commission travaille sur les OAP (orientations d'aménagement programmé). L'étude de déplacement est en cours et le recensement des haies a démarré.
- Convention avec le SIVU de l'enfance de mise à disposition de personnel pour l'accueil du mercredi : le projet de convention est travaillé avec le SIVU de l'enfance, les villes d'Ancenis et de St Géréon. Le SIVU remboursera à la commune les frais de personnel. Une délibération devra être prise en octobre par le conseil municipal après avis de la CAP (commission administrative paritaire).
- Avancement des dossiers :
 - Mairie/bibliothèque : lancement de la maîtrise d'œuvre et d'une étude énergétique (avec l'aide du SYDELA). La répartition des critères se fera de la façon suivante : 60% pour le prix et 40% pour les aspects techniques.
 - salles d'activités : le permis de construire a été déposé. Il manque des éléments pour le dossier de consultation des entreprises.
 - club house : la consultation est lancée jusqu'au 10 juillet 2018.
 - rond-point de la Barbinière : le conseil départemental n'a pas pris contact pour un RV comme demandé dans un précédent courrier. M. le maire délégué doit appeler le secrétariat du vice-président.
- Recrutement d'apprentis : M. le maire souhaite recruter au moins un apprenti pour les espaces verts. Agnès SALL mentionne qu'il faut des encadrants. Ce dossier sera revu pour l'année prochaine.

8/ QUESTIONS ORALES

- **Suivi des questions diverses précédemment évoquées en CM**
Le tableau de suivi des demandes du conseil municipal est passé en revue.
- **Nouvelles demandes :**

- cloison du restaurant scolaire : les travaux seront-ils faits pour la rentrée 2018. Le dossier vient d'être validé en bureau municipal.
 - Il y a des nuisances sonores provenant de la salle polyvalente de la cour.
 - De nouveaux panneaux d'agglomération ont été installés au lieu-dit « Bel Air ».
 - Information des dates du prochain recensement de la population : du 17 janvier au 16 février 2019.
 - La Piderie : problèmes de trou dans la voirie.
 - Parking rue du Stade : l'astreinte est intervenue samedi car le parking était jonché de verre cassé.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15

Suivent les signatures :